



Amas au champ et enclos d'hivernage, étapes importantes à franchir

par Nathalie Côté

Les dossiers amas au champ et enclos d'hivernage sont au cœur des priorités de la Fédération. Beaucoup d'efforts ont été déployés au cours des deux dernières années pour améliorer les connaissances terrain et diffuser les résultats auprès des décideurs et des influenceurs.

Le MAPAQ a entrepris un vaste projet pilote auquel 487 entreprises agricoles ont participé et qui a permis de récolter de l'information technique et scientifique sur 661 amas. Les résultats seront connus au cours des prochaines semaines. Par ailleurs, le projet de suivi spécifique des producteurs utilisant la technique d'entreposage de fumier en amas, réalisé par plusieurs fédérations spécialisées avec l'aide financière du CDAQ, se terminera dans les prochaines semaines. Du côté des enclos d'hivernage, les experts ont produit de nouveaux documents concernant le choix des sites et certains principes de conception des enclos. Cette nouvelle information, couplée aux résultats de l'analyse complémentaire des résultats de recherche effectuée par l'IRDA, nous donnera un nouvel éclairage sur cette technique. Les résultats de tous ces projets permettront aux autorités gouvernementales de s'appuyer sur des aspects techniques et scientifiques dans leur processus décisionnel.

En parallèle à ces activités techniques et scientifiques, différentes rencontres politiques ont parsemé notre agenda. Ainsi, le ministre de l'Agriculture a été rencontré de même que les critiques en matière agricole et environnementale des partis d'opposition. Une nouvelle rencontre avec le ministre de l'Agriculture est prévue le 27 mai. La Fédération travaille aussi à informer et sensibiliser la ministre de l'Environnement.

Nouvelles règles sur les MRS aux États-Unis

par Jean-Sébastien Laflamme

Les États-Unis ont récemment annoncé que l'utilisation des farines animales contenant des MRS sera interdite dans les aliments de tous les animaux d'élevage à partir de l'année prochaine (29 avril 2009). La réglementation prévue aux États-Unis diffère toutefois de celle du Canada. La réglementation américaine interdit l'utilisation de la liste courte des MRS dans l'alimentation animale plutôt que la liste longue. Cette liste courte comprend plus de 90 % des sources d'infection potentielles de l'ESB et ne concerne que les bovins âgés de plus de 30 mois.

L'impact de la différence réglementaire sur les coûts liés à la gestion des MRS est énorme. En effet, le *Food and Drug Administration (FDA)* a estimé que les coûts de sa réglementation seront de 75 à 95 M\$ par année pour les 10 premières années. En guise de comparaison, le FDA a évalué qu'une réglementation similaire à celle du Canada coûterait entre 332 et 345 M\$ par année, soit 4 fois plus. Dans son analyse, le FDA conclut que les coûts d'une réglementation similaire à celle du Canada seraient disproportionnés par rapport à la réduction du risque potentiel de transmission de l'ESB.

Malgré l'entrée en vigueur en 2009 de la réglementation américaine, des écarts de coûts importants demeureront (démonstration économique du FDA à l'appui) et continueront d'affecter la compétitivité de tous les abattoirs canadiens. Il est essentiel que le Canada harmonise sa réglementation avec celle des États-Unis, d'autant plus que les bovins canadiens nés après le 1^{er} mars 1999 peuvent être abattus des deux côtés de la frontière. Malheureusement, le gouvernement canadien continue de faire la sourde oreille aux demandes répétées de l'ensemble de l'industrie bovine canadienne.

Sondage sur les programmes génétiques en production bovine

par Jean-Sébastien Laflamme

Au cours du mois de juin, le MAPAQ va réaliser un sondage auprès des utilisateurs du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ). Ce sondage vise à mieux connaître les besoins et les attentes des producteurs en matière de génétique bovine. Les résultats du sondage permettront notamment d'appuyer les travaux du Comité consultatif provincial en génétique bovine, qui est responsable d'élaborer les normes du taureau de génétique supérieur.



Paiements ASRA et programmes fédéraux ICP et Agri-investissement 2007

par Ann Fornasier

De façon générale, le marché du bovin s'est détérioré en 2007. Cela s'est traduit par des paiements totaux égaux ou supérieurs à ceux de 2006. En revanche, dans le secteur du porc, le marché a été détérioré, les trois autres secteurs ont amélioré l'état de leur fonds d'assurance. Les secteurs du veau affichent maintenant des soldes positifs.

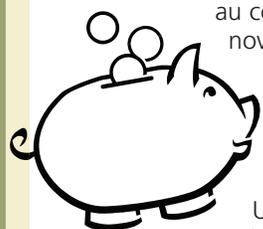
TABLEAU SUR LES PAIEMENTS D'ASRA ET DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ICP ET AGRICULTURE-INVESTISSEMENT 2006 vs 2007

ASRA et ICP et Agri-investissement	Veaux d'embouche		Bovillon
	2006 \$/va	2007 \$/va	2006 \$/ba
Revenu stabilisé sans arrimage	1 163,55 \$	1 193,89 \$	1 481,01 \$
Prix de vente	592,37 \$	529,55 \$	1 186,65 \$
Compensation sans arrimage	571,18 \$	664,34 \$	294,36 \$
ICP et Agri-investissement retenus	- \$	59,82 \$	- \$
Compensation ASRA	571,18 \$	604,52 \$	294,36 \$
Cotisation (inclus rabais ICP et Agri-investissement)	182,63 \$	215,77 \$	82,63 \$
Compensation nette	388,55 \$	388,75 \$	211,73 \$
ICP et Agri-investissement versés « nets »	- \$	44,79 \$	- \$
Total	388,55 \$	433,54 \$	211,73 \$
Fonds d'assurance prévu	-66,5 M\$	-50,5 M\$	-32,7 M\$

(1) Le processus d'indexation du coût de production du veaux de lait n'est pas complété pour 2007. Les discussions se poursuivent avec la FADQ sur certains éléments du coût de production.

ASRA

par Vincent Cloutier



Le rapport Pronovost suggérait d'apporter des modifications fondamentales à l'ASRA. Or, le ministre Lessard s'était engagé, au cours de l'hiver, à réformer le programme d'ASRA, en prenant pour base les recommandations du rapport Pronovost. Le gouvernement a finalement concrétisé ses intentions à cet égard, en nommant M. Michel St-Pierre au ministère du Conseil exécutif, à titre de secrétaire général associé responsable de la réforme des programmes de la sécurité du revenu et de la conclusion d'une nouvelle convention pour La Financière agricole. M. St-Pierre quittera donc son poste de sous-ministre en titre au MAPAQ pour remplir ce mandat. M. Marc Dion a été nommé sous-ministre en titre du MAPAQ, par intérim.

Un grand chantier s'amorce donc. Une réflexion fondamentale pour le développement de la production bovine, à laquelle la Fédération entend participer de manière active. Il sera du ressort des producteurs de bovins de démontrer au gouvernement l'importance de procurer aux producteurs un filet de sécurité du revenu efficace et compétitif. Nous aurons aussi la responsabilité de guider le gouvernement quant aux moyens d'atteindre un tel objectif.

Entente ASAQ

par Jean-Sébastien Laflamme

Le MAPAQ a annoncé, le 6 mai dernier, le renouvellement de l'entente MAPAQ-UPA-Vétérinaires du Programme d'amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ). Le programme a été renouvelé pour une durée de trois ans. Il est doté d'une enveloppe budgétaire fermée de 45,6 M\$, soit environ 15 M\$ par année.

Essentiellement, les mêmes principes que l'entente précédente s'appliquent, les tarifs étant indexés au coût de la vie. Ainsi, les tarifs horaires et à l'acte sont majorés de 2 %. Le tarif pour les visites de moins de 25 km est haussé de 15 \$ sur deux ans. Le plafond de l'aide gouvernementale par entreprise passe de 4 000 \$ à 5 000 \$. L'aide à la relève vétérinaire a été bonifiée pour inciter la venue de nouveaux vétérinaires dans les régions périphériques. Dans l'ensemble, le programme rembourse 38 % des frais de visite de vétérinaire, le reste étant payé par les producteurs. Malheureusement, la problématique du coût des médicaments vétérinaires pour les entreprises de grande taille n'est toujours pas réglée.

2006. Le montant des cotisations a également été entraîné à la hausse. À l'exception du déficit du fonds du bouillon d'abattage qui s'est...

Fonds d'abattage		Veaux de lait		Veaux de grain	
2007		2006	2007 ⁽¹⁾	2006	2007
\$/ba	\$/kg de gain	\$/vl	\$/vl	\$/vg	\$/vg
1 502,68 \$	5,1112 \$	1 045,16 \$	1 006,08 \$	799,72 \$	822,26 \$
1 170,36 \$	3,9808 \$	821,86 \$	790,31 \$	666,04 \$	549,11 \$
332,32 \$	1,1303 \$	223,30 \$	215,77 \$	133,68 \$	273,15 \$
18,61 \$	0,0633 \$	- \$	21,18 \$	- \$	16,91 \$
313,71 \$	1,0670 \$	223,30 \$	194,59 \$	133,68 \$	256,24 \$
90,95 \$	0,3094 \$	86,55 \$	96,75 \$	43,68 \$	91,46 \$
222,76 \$	0,7577 \$	136,75 \$	97,84 \$	90,00 \$	164,78 \$
13,68 \$	0,0465 \$	- \$	15,64 \$	- \$	12,34 \$
236,44 \$	0,8042 \$	136,75 \$	113,48 \$	90,00 \$	177,12 \$
-40,4 M\$		-17,1 M\$	+0,3 M\$	+0,2 M\$	+2,7 M\$

Prélevé de 53,86 \$ par bovin de réforme

par Chantal Bruneau et Maxime Legault



Lors de sa session du 29 avril dernier, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a approuvé le règlement de la Fédération relativement à la contribution de 53,86 \$ par bovin de réforme à compter du 1^{er} juillet 2008. Ce règlement avait été préalablement adopté lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération les 2 et 3 avril dernier.

Pour les bovins de réforme de boucherie, c'est à partir de La Financière agricole du Québec (FADQ) que sera effectuée la perception. Le montant calculé pour chaque producteur tiendra compte du taux moyen de réforme considéré dans le modèle d'ASRA, soit 9,5 %, appliqué à l'inventaire dressé par ATQ-FADQ. La perception se fera sur l'avance de novembre 2008.

Quant aux producteurs laitiers, la Fédération établira le montant dû en appliquant un taux de réforme de 27,1 %, soit le taux moyen calculé par Valacta, appliqué à l'inventaire de chaque producteur, en considérant les bovins laitiers femelles de 27 mois et plus dans la base de données d'ATQ. Les factures seront acheminées à l'automne 2008. Les producteurs pourront payer directement la Fédération des producteurs de bovins du Québec ou demander de faire retenir les sommes dues sur la (les) prochaine(s) paie(s) de lait, par l'entremise de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

L'équipe du Programme de paiements anticipés s'agrandit

par Denis Massey

L'équipe responsable du Programme de paiements anticipés accueille plusieurs nouveaux employés. Caroline Gosselin et Michèle De Munck occuperont les postes de commis aux opérations et Catherine Kouznetzoff agira à titre de secrétaire pour le PPA. Jean-François Thiffault, qui agissait à titre d'agent de projet de PPA depuis presque un an, vient de compléter son contrat avec la Fédération.



Des questions concernant le Programme de paiements anticipés

Vous pouvez dès maintenant contacter l'équipe de la Fédération des producteurs de bovins du Québec qui agit à titre d'agent d'exécution.

Par téléphone : 450 679-0540, poste 8994

Par télécopieur : 450 463-5223

Par courriel : ppa-bovins@upa.qc.ca

Brèves

UN RAPPEL QUI FAIT ENCORE DES VAGUES : Aux États-Unis, le rappel de 143 millions de livres de bœuf de la compagnie Hallmark/Westland Meat Packing Co. est toujours d'actualité. Le gouvernement a transmis une facture de 67,2 millions de dollars à l'abattoir pour les frais engagés pour un total prévu de 110 millions \$, tous les frais compilés.

En réponse au rappel, le USDA a inspecté 18 établissements d'abattage. Selon l'agence, 6 entreprises, non identifiées, ont reçu un avis soit de suspension, de non-conformité ou d'avertissement en raison de leurs pratiques d'abattage.

ÇA VA MAL CHEZ ATLANTIC BEEF PRODUCTS : Atlantic Beef Products, (Île-du-Prince-Édouard) a réduit sa capacité d'abattage et sa main-d'œuvre de 30 % afin de réduire ses frais d'exploitation. Les raisons évoquées sont des problèmes financiers (pertes de 250 000 \$/mois), résultant de la vente de nombreuses vaches de réforme aux États-Unis par les producteurs de la région des Maritimes et les délais dans la réception des 12 millions \$ de subventions promis par les gouvernements provinciaux (Î.-P.-É., N.-B., N.-É.) et fédéral.